

Le passage au règlement ANC 2022-06

Animation

Jean-Jacques JULIAN
*Commissaire aux comptes,
Expert-comptable*

Frédéric ARNOUT
*Responsable des études
financières*

Durée

3 h 30 sur 1 matinée

Tarif

• **Coop** : Prise en charge
*Sous conditions. Facturation en
cas d'annulation < 15 j.*

• **Hors Coop** : 325,00 € TTC
*Prix /pers. Stagiaires issus d'OLS
ou travaillant pour des Coop'Hlm*

Sessions 2024

12 novembre • 9h-12h30
@ distanciel

Présentation

Application d'un nouveau texte comptable de modernisation des états financiers au 1er janvier 2025, qui impose de la préparation comptable (plan de comptes, schémas comptables) et financière (évolution du bilan, du compte de résultat et de l'annexe légale).

Objectifs pédagogiques

- Connaître et comprendre les évolutions introduites par le règlement de l'ANC n°2022-06
- Organiser le passage entre le règlement ANC n°2014-03 et le règlement de l'ANC n°2022-06
- Appliquer au plan comptable et financier les dispositions du règlement de l'ANC n°2022-06

Public

Responsable des Affaires Financières • Responsable comptable • Comptable • Auditeur/trice • Contrôleur/euse interne.

Prérequis

Être dans le secteur HLM depuis quelques mois et avoir déjà participé à une clôture comptable.

Méthodologie et évaluation

- Exposé didactique
- Échanges entre apprenants
- Quiz
- Évaluation du positionnement, des acquis et du niveau de satisfaction des apprenants par le biais de quatre questionnaires en ligne

Programme

- une nouvelle définition des éléments exceptionnels (produits et charges);
- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- une modernisation et un allègement du plan de comptes ;
- une modernisation des modèles d'états financiers ;
- une nouvelle présentation des informations dans l'annexe légale



Contact

07 63 47 37 68

formations@arecoop.fr

www.arecoop.fr